

Paris, le 23 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pierre Minor devient Médiateur auprès de la Fédération bancaire française (FBF)

Pierre Minor a été nommé Médiateur par le comité exécutif de la FBF. Il succède ainsi à Marie-Christine Caffet qui a occupé ces fonctions avec un fort engagement depuis 2018.

Diplômé d'une Maîtrise en droit des affaires, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité et d'un Diplôme de juriste conseil d'entreprise (DJCE) de l'Université de Rennes, Pierre Minor a exercé pendant plus de 25 ans dans le secteur bancaire, à différents postes de directions juridiques. Il a également exercé dans des cabinets d'avocats et a enseigné à l'Université. Pierre Minor est membre du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris depuis 2018.

Directeur juridique Groupe Crédit Agricole SA. de 2011 à 2021, Pierre Minor était depuis Avocat associé au sein du Cabinet COAT Haut de Sigy de Roux Minor. Il a auparavant exercé en qualité d'Avocat associé au sein du Cabinet De Pardieu Brocas Maffei (1998-2011). Il a été Directeur Juridique adjoint à la direction juridique de la Banque Nationale de Paris (1991-1997) et Sous-Directeur à la direction juridique de la Banque Française du Commerce Extérieur (1983-1991).

La Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECM) a donné son accord à la candidature de Pierre Minor à la fonction de médiateur de la consommation auprès de la FBF.

Le médiateur est choisi en fonction de sa compétence et de son impartialité. Il est tenu au secret professionnel. Il émet des recommandations, en droit et en équité, afin de tenter de résoudre les litiges entre les entreprises bancaires et leurs clients particuliers et professionnels, dans les domaines prévus par la loi et dans le strict respect de la confidentialité des échanges.

En cas de litige avec sa banque, la médiation offre au client particulier ou professionnel un recours amiable et gratuit. Elle intervient après échec des premiers niveaux de dialogue, avec l'agence et, le plus souvent, avec le service de l'établissement bancaire qui traite les réclamations.

Contact : presse-mediation@fbf.fr